



Communiqué de presse
Mars 2026

Santé et prévention dans le BTP en Nouvelle-Aquitaine : l'OPPBTP et 10 Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) pérennisent leur collaboration pour renforcer la culture prévention

Ce 20 mars 2026, l'OPPBTP et les présidents et directeurs de dix SPST de la région ont officialisé le renouvellement de leur engagement au sein du Comité Régional de Coordination Santé Prévention BTP (CRCSP-BTP NAQ). Cette nouvelle convention vise à intensifier la mutualisation de leurs ressources et compétences pour accompagner plus efficacement les entreprises du secteur, avec une priorité marquée pour les TPE et PME. Elle confirme la volonté des partenaires de structurer durablement un véritable pôle régional santé-prévention dédié aux entreprises du BTP et à leurs salariés.

Une dynamique régionale au service de la prévention

Depuis sa création en 2019, le CRCSP-BTP NAQ s'est imposé comme un levier majeur de coordination entre l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) et les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST). Ce partenariat historique, initié dès 2003 avec certains services, franchit aujourd'hui une nouvelle étape en s'inscrivant dans la durée par une nouvelle convention.

L'objectif est clair : apporter une réponse coordonnée et de proximité aux enjeux de santé et de sécurité au travail. En unissant leurs forces, les signataires - AHI 33, SPST 19-24, AMCO-BTP, PRISSM 64, ASSTV 86, ASTPB 64, SSTI 33, PST Landes, SPSTi Oloron Sainte Marie (64) et SPSTi du Libournais (33) - s'engagent à déployer des actions concrètes sur l'ensemble du territoire régional.

La convention repose sur trois priorités opérationnelles :

- ✓ Développer la culture prévention dans 100 % des entreprises du BTP,
- ✓ Contribuer à la diminution des accidents graves et mortels,
- ✓ Améliorer durablement les conditions de travail dans le secteur.

Un nouveau cadre d'engagement structuré et opérationnel

Pour cela, la convention organise concrètement les actions du Comité Régional de Coordination Santé Prévention BTP. Les partenaires s'engagent à établir un état des lieux partagé des entreprises du secteur en Nouvelle-Aquitaine et se fixent pour objectif que chacune d'entre elles dispose, à terme, d'une Fiche Entreprise actualisée, d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) à jour et d'un plan d'actions de prévention adapté à son activité.

Pour atteindre cet objectif, l'OPPBTP et les SPST définiront chaque année des axes de travail communs et programmeront des campagnes coordonnées par métier ou par risque prioritaire.

La convention prévoit également un suivi régulier des actions engagées et des résultats obtenus à partir d'indicateurs partagés (accompagnements réalisés, DUERP créés ou mis à jour, plans d'actions déployés, actions collectives menées...). Cette démarche d'évaluation permettra d'ajuster les dispositifs et d'en mesurer l'impact réel sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Un modèle de coopération aux résultats concrets : le succès de la campagne « Maçons »

La pertinence de la collaboration entre l'OPPBTP et les SPST de Nouvelle-Aquitaine se mesure à travers le bilan de leur dernière campagne Métier, dédiée aux travaux de maçonnerie. En effet, sur la période 2024-2025, 867 entreprises ont été ciblées à l'échelle régionale, dont 339 rencontrées et accompagnées dans le cadre d'un diagnostic prévention. Cette mobilisation a permis à 117 entreprises de créer ou mettre à jour leur DUERP.

Le déploiement des outils numériques constitue également un levier structurant : 319 entreprises disposent désormais d'un compte e-service OPPBTP, facilitant la formalisation de leurs plans d'actions. Les interventions ont prioritairement porté sur les risques majeurs du métier : chutes de hauteur, manutentions et postures, exposition aux poussières – notamment la silice.

Cette campagne illustre ainsi la capacité du CRCSP-BTP NAQ à se coordonner pour un impact concret sur les TPE de la région.

Perspectives 2026 : cap sur le métier de plaquiste

Fort de ces résultats, le CRCSP-BTP NAQ a identifié sa prochaine priorité pour l'année 2025-2026 : les travaux de plâtrerie (plaquistes). Cette activité représente plus de 2 100 entreprises en Nouvelle-Aquitaine, majoritairement de moins de 20 salariés, et reste particulièrement exposée aux risques de chutes de hauteur et aux troubles musculosquelettiques (TMS).

La nouvelle campagne visera à renforcer l'accompagnement des entreprises sur ces enjeux, notamment via les dispositifs mobilisables tels que le fonds d'investissement en prévention de l'usure professionnelle (FIPU).

À propos de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

Rumeur Publique

Jérôme Saczewski • jerome.saczewski@rumeurpublique.fr

Christelle Grelou • christelle.grelou@rumeurpublique.fr

Ingrid Jaunet • ingrid.jaunet@rumeurpublique.fr

Marine Broustal • marine.broustal@rumeurpublique.fr

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76

Solange.delpech@oppbtp.fr

Pauline Lardy • 01 46 09 26 54

Pauline.lardy@oppbtp.fr